

17.05.2017 - 13:15 Uhr

Protestation contre la structure tarifaire du Conseil fédéral

Sursee (ots) -

physioswiss appelle à protester contre le décret du Conseil fédéral! Tous les membres sont appelés à envoyer une prise de position pour soutenir la physiothérapie afin que le Conseil fédéral en reçoive le plus grand nombre possible, qu'il assume ses responsabilités et qu'il revoie sa copie sur les tarifs pour que ceux-ci favorisent des prestations ambulatoires orientées vers l'avenir, comme le prévoit sa stratégie Santé2020.

La structure tarifaire de la physiothérapie proposée par le Conseil fédéral constitue une bien mauvaise base pour réorienter les négociations entre les partenaires tarifaires. Il est par ailleurs erroné d'alléguer que la structure tarifaire soit implémentée comme moyen de contrôler les coûts et de les réduire. Ce ne sont pas les physiothérapeutes qui parviendront à réduire les besoins en prestations physiothérapeutiques de la population. Ces prestations suivent le développement médical, celui de la démographie et de la politique de la santé. Or, ce développement s'éloigne des prestations institutionnelles au bénéfice des prestations ambulatoires. Un système tarifaire qui ne garantit pas les prestations ambulatoires en assurant des conditions d'existence décentes aux physiothérapeutes entraînera une détérioration de la qualité des prestations fournies aux patients. Ceci dans un contexte qui compte toujours plus de patients qui cumulent plusieurs maladies ou sont atteints de plusieurs problèmes de santé et qui dépendent du réseau des professionnels de la santé.

Une détérioration de la situation tarifaire de la physiothérapie ne peut aboutir à des prestations ambulatoires orientées vers l'avenir. En particulier s'il s'agit de se conformer au principe postulé par le Conseil fédéral qui consiste à privilégier le suivi ambulatoire aux interventions institutionnelles. La physiothérapie fournit à cet égard une contribution considérable, économique et efficiente. Pour cela, il est nécessaire de disposer d'une situation tarifaire adéquate, pas seulement d'un mélange improbable entre tarifs horaires et tarifs forfaitaires.

La prise de position de physioswiss se trouve sur www.physioswiss.ch/fr.

Chronologie des événements marquants dans le développement de la structure tarifaire de la physiothérapie entre 2014 et 2017:

Octobre 2014: Début des négociations entre les partenaires tarifaires.

Jusqu'à mai 2016: Négociations intenses et, entre-temps, prolongation de la structure tarifaire actuelle pour continuer la facturation.

Mai 2016: Échec des négociations ; aucun accord sur une structure tarifaire commune.

Juin 2016: L'ASPI et physioswiss soumettent une structure tarifaire basée sur la structure tarifaire actuelle adaptée par leurs soins.

Juillet 2016: H+ et curafutura soumettent une «nouvelle» structure tarifaire.

30.9.2016: La structure tarifaire actuelle perd sa validité, les partenaires tarifaires n'étant pas parvenus à trouver un accord sur une prolongation.

Novembre 2016: Le Conseil fédéral ajoute quelques modifications minimales à la structure tarifaire valable jusqu'au 30.9.2016. Il fixe par décret sa validité jusqu'au 31.12.2017, avec effet rétroactif au 1.10.2016.

22.3.2017: Le Conseil fédéral doit faire usage de sa compétence subsidiaire et déterminer une structure tarifaire pour le 1.1.2018, aucun accord n'ayant pu être trouvé entre les partenaires tarifaires sur une structure tarifaire commune à partir du 1.1.2018. Début de la prise de position au sujet de la proposition du Conseil fédéral dont le délai s'étend jusqu'au 4.7.2017.

17.5.2017: physioswiss envoie sa prise de position au Conseil fédéral et publie sur son site Internet un modèle de prise de position pour toute personne intéressée.

Contact:

Mario Evangelista, secrétaire général a.i., 041 926 69 09,
mario.evangelista@physioswiss.ch